



C O N S E I L G É N É R A L  
DE LA  
COMMUNE DE PESEUX

**Séance extraordinaire du 7 novembre 2019  
à 19h30 à la Maison de Commune**

<b>Président</b>	:	Monsieur Dominik Schneuwly
<b>Conseillers généraux présents</b>	:	<b>28</b>
<b>Conseillers généraux excusés</b>	:	<b>12</b> Messieurs Sébastien Brunet, François Ducommun, Yves Moosmann, Patrice Neuenschwander, Alain Sommer et Mesdames Sandra Ducommun, Malika Khan, Souâd Müller, Katharina Roth, Evelyne Rouvinez, Sylviane Sauser et Vanessa Sintz
<b>Conseiller général absent</b>	:	<b>0</b>
<b>Siège vacant</b>	:	<b>1</b>
<b>Conseillers communaux présents</b>	:	<b>4</b>
<b>Conseiller communal excusé</b>	:	<b>1</b> Monsieur Michel Rossi
<b>Appel début séance</b>	:	<b>28</b> présents <b>12</b> excusés <b>0</b> absent

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et aux représentants des différents bureaux d'ingénieurs. Le Conseil communal fera les présentations individuelles, le moment venu.

Je précise qu'il s'agit avant tout d'une séance d'information qui fait suite à des séances d'information similaires qui ont eu lieu au sein des commissions mobilité, technique et urbanisme.

Lors de ces séances de commissions, les commissaires et le Conseil communal ont jugé bon que le Conseil général ait le même genre d'information, ceci afin que nous ayons tous suffisamment d'éléments et de temps pour en prendre connaissance et les assimiler en vue du prochain vote du crédit y relatif.

Le Conseil communal vous invite aussi à vous exprimer au cours de cette présente séance, mais il n'y aura pas de vote ce soir.

La correspondance ainsi que l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 seront traitées lors de la prochaine séance du Conseil général, le 13 décembre 2019.

#### Ordre du jour

- 1) Question du groupe PLR « Horaire 2020 du train régional ».
- 2) Information du Conseil communal concernant la réfection et le réaménagement des rues Fornachon-Tombet-Ravines-Chansons-Deurres.

Puisqu'il n'y a pas de commentaires sur cet ordre du jour, je le considère comme accepté.

\* \* \* \* \*

- 1) **QUESTION DU GROUPE PLR « HORAIRE 2020 DU TRAIN REGIONAL »**

**Monsieur Dominik Schneuwly**, Président, lit le texte de cette question.

« Depuis quelques jours, une pétition circule sur les réseaux sociaux. Mis sur le fait accompli, la plupart des pendulaires subiéreux ont été surpris d'apprendre la suppression dans l'horaire 2020 du Regio au départ de Corcelles-Peseux à 07h16 et des Deurres à 07h17 à destination de Neuchâtel.

Cette navette rapide est très fréquentée à cette heure-ci. Elle permet aux pendulaires d'un bassin de population de près de 10'000 habitants sur La Côte d'accéder aux grandes lignes et de se rendre à La Chaux-de-Fonds, au Locle, au Val-de-Travers, sur l'Arc lémanique ou encore, en direction de Bienne, du Jura, de Fribourg et de Berne. Toutes ces régions sont desservies en correspondance avec le train menacé.

Selon le Service cantonal des transports, un bus de remplacement devrait « maintenir un bon niveau de desserte entre Corcelles-Peseux et Neuchâtel » (RAPPORT SUR LA CONSULTATION DE L'HORAIRE 2020, SYNTHESE DES REMARQUES ET REPONSES, 16.10.2019). Or, ceux qui la fréquentent savent que la ligne de bus 120 doit faire face à des retards liés aux chantiers et au trafic dense à cette heure-là. En l'état, cette ligne ne permettra vraisemblablement pas de garantir les correspondances en gare de Neuchâtel.

Cette suppression interpelle. Peseux et les habitants concernés dans les communes voisines perdent une prestation essentielle, alors que nous cherchons par tous les moyens à limiter l'usage des transports individuels.

Nous souhaitons dès lors obtenir du Conseil communal les renseignements suivants :

1. Est-ce que le Conseil communal a été consulté sur l'horaire 2020 ?
2. Est-ce que le Conseil communal est intervenu pour tenter de faire maintenir cette desserte en heure de pointe ?
3. De quelle marge de manœuvre dispose le Conseil communal ?
4. Un retour sur cette décision est-il encore possible ?
5. Quelles garanties pouvons-nous donner aux pendulaires qui resteront à quai dès le 15 décembre 2019 ?
6. Est-ce que les correspondances à Neuchâtel seront garanties, comme aujourd'hui ?

Nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.

Pour le groupe libéral-radical, Michele Barone »

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, prend la parole.

Lors de la consultation sur l'horaire 2020 de cet été, les Conseils communaux de Peseux et Corcelles-Cormondrèche, conscients de la problématique de la suppression de la course en question pour les nombreux pendulaires qui prennent la navette à cette heure-là, ont adressé un courrier avec la demande de revenir sur cette modification.

Dans sa réponse, le chef du département a expliqué qu'en début 2019, la société Lyria a décidé, sans consultation préalable auprès des cantons de Vaud, Neuchâtel et de La Région Bourgogne Franche-Comté, de modifier la desserte Lausanne — Paris. Ainsi dès le changement d'horaire du 15 décembre 2019, le RE Neuchâtel — Frasne, en correspondance pour Paris, partira de Neuchâtel une heure plus tôt qu'actuellement. Les deux trains partageant le même sillon, la navette Corcelles-Peseux — Neuchâtel de 07h16 — 07h22 doit être supprimée.

La capacité actuelle de la ligne du pied du Jura est insuffisante pour permettre la circulation du RE et de la navette. Ce problème n'est malheureusement pas nouveau si on se réfère à l'horaire 2019 avec une desserte supprimée chaque fois que le RE circule.

Pour pallier au mieux à cette problématique, le Département a donc introduit la course additionnelle du bus 120 au départ à 07h07 de la Place de la Gare à Corcelles-Peseux à destination de la gare de Neuchâtel, et une course dans le sens opposé à la même heure. Ceci devrait au moins assurer une correspondance en direction de Lausanne.

Les risques de retards (le bus 120, départ 07h16 de la Place de la Gare de ce matin avait un retard de 7 minutes à l'arrivée) et de bus trop pleins sont bien réels. Le Conseil communal n'a cependant guère d'autre possibilité que de suivre attentivement la situation dès le changement de l'horaire en décembre, et d'interpeller le Service des Transports le cas échéant, ce qu'il ne manquera pas de faire.

Il est clair qu'avec le train navette, les correspondances sont quasi garanties, et c'est bien moins le cas avec les bus, ce qui est fort regrettable.

On veut densifier et modérer le trafic individuel motorisé. Il faut alors absolument que la stratégie Neuchâtel Mobilité 2030 amène une offre de transport public fortement améliorée, surtout pour le train.

Notons tout de même du côté positif qu'il y aura nouvellement un départ à 08h16 depuis Corcelles-Peseux en direction de Neuchâtel et à 18h05, donc à une heure de retour de nombreux pendulaires, depuis Neuchâtel pour Les Deurres et Corcelles-Peseux.

2) INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL CONCERNANT LA  
REFECTION ET LE REAMENAGEMENT DES RUES FORNACHON-  
TOMBET-RAVINES-CHANSONS-DEURRES

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, rappelle que, s'agissant ce soir d'une séance d'information, sans prise de décision, le procès-verbal sera simplifié. Les questions-réponses qui suivront la présentation seront notées, afin que l'Exécutif puisse en tenir compte avant de rédiger son rapport à votre intention.

**A. PRESENTATION (Slides 1 et 2)**

Présentation des partenaires par **Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal.

Urbaplan : Monsieur Pascal Buisson

Actéon : Messieurs Ricardo Fernandes et Serge Nasilli

Boss et Partenaires SA : Messieurs Christian Boss et Gilles Potterat

sd ingénierie : Madame Rachel Nenavoh et Monsieur Dominique Joan

Mauler SA : Monsieur Michel Veillard

Service technique de la commune : Monsieur Willy Veillard, Chef du Service technique, et ses deux nouveaux collaborateurs, Messieurs Nicolas Cardot et Guillaume Robert-Tissot.

**B. INTRODUCTION - PROJET D'AGGLOMERATION (Slides 3 à 17)**

Présentation par **Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal.

**QUESTIONS - REONSES :**

Monsieur Patrick Arranger (PLR) prend la parole.

La vitesse sera réduite de 40 km/h à 30 km/h et il y aura la pose du revêtement phono-absorbant. Quel est le gain escompté en termes de décibels ?

Est-il vraiment nécessaire d'avoir ce revêtement puisque la vitesse sera réduite, de même que la largeur de la Grand'Rue ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, précise un point.

Avant tout, j'aimerais rappeler qu'il y a de nombreux habitants sur cet axe. De plus, en soirée, les conducteurs ne respectent plus la limitation de vitesse en vigueur.

Monsieur Georges Jourdain prend la parole pour préciser que le projet du revêtement phono-absorbant est mené par les Ponts et Chaussées, et non par la Commune. Les coûts s'y rapportant sont aussi pris en charge par les Ponts et Chaussées.

Madame Renate Neuenschwander (EAG) intervient.

Nous avons été convoqués ce soir pour un projet concernant le réaménagement des rues Fornachon-Tombet-Ravines-Chansons-Deurres.

Cette présentation, bien que fort intéressante, devrait peut-être faire partie d'une autre information. Est-il possible de passer à l'ordre du jour proprement dit ?

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, répond.

Effectivement, le sujet principal est Fornachon-Tombet. Toutefois, nous étions encore hier avec les Ponts et Chaussées. La discussion importante que nous avons eue nous a confortés dans l'idée de prendre le sujet de la H10 tout de suite, afin d'avoir un crédit-cadre pour le mois de décembre, en plus de celui déjà annoncé pour les rues Fornachon-Tombet.

Monsieur Gaël Duc (PLR) a une question concernant le plateau traversant.

Sera-t-il réalisé aussi l'année prochaine ? Fait-il partie des travaux prévus pour le réaménagement de la place de la Fontaine ? Car il n'y a pour l'instant qu'un avant-projet pour cette place, rien n'a encore été voté. Finalement, avec ce plateau, les travaux de réaménagement de la place commencerait, bien que rien n'ait été défini précisément.

N'est-il pas alors possible de demander au canton de retarder la pose de ce revêtement phono-absorbant ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Le réaménagement de la place de la Fontaine se fera de toute façon en plusieurs étapes. De plus, nous sommes contraints de réaliser des travaux selon un planning bien défini par le canton.

Il est difficile de planifier un plan d'investissement car l'Etat agit de son côté.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, précise.

Concernant la partie « centre du village », c'est un projet qui avance, vous l'avez vu en commissions. La demande de crédit pour la place de la Fontaine devrait vous être soumise en février 2020.

**Monsieur Georges Jourdain** (PLR) prend la parole concernant les décibels.

Il faudrait que le Conseil communal demande aux Ponts et Chaussées la différence de décibels après la pose d'un revêtement phono-absorbant.

En circulant à 30 km/h au lieu de 40 km/h, cela diminue de quelques décibels, ce qui est toujours appréciable pour les habitants concernés.

**C. INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES** (Slides 19 à 29)

Présentation par **Monsieur Willy Veillard**, Chef du Service technique.

**D. AVANT-PROJET FORNACHON-TOMBET** (Slides 30 à 34)

Présentation par **Monsieur Nicolas Cardot**, collaborateur au Service technique.

**E. RUES DES CHANSONS ET DES DEURRES** (Slides 35 et 36)

Présentation par **Monsieur Guillaume Robert-Tissot**, collaborateur au Service technique.

**F. CALENDRIER ESTIMATIF - INVESTISSEMENT** (Slides 37 à 39)

Présentation par **Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal.

**QUESTIONS - REPONSES :**

**Monsieur Patrick Arranger** (PLR) prend la parole.

Quel serait alors le prix après les déductions et les subventions ?

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, précise.

Concernant le PA3 et la subvention de 40%, c'est uniquement pour la surface. Nous pouvons estimer aujourd'hui cette subvention à un million de francs. Ainsi, pour l'ensemble du montant, nous prévoyons une déduction d'environ CHF 3'500'000.00, soit un montant de CHF 13'500'000.00 sur les quatre, voire cinq ans à venir. En effet, la planification est sur quatre ans, mais vu l'importance

des travaux, il faut compter sur cinq ans.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, ajoute un point.

La partie « réseau » n'est pas contenue dans le frein à l'endettement. Cela passe après par des taxes bien sûr. Ce sont des infrastructures qui sont, pour la plupart, amorties sur 50 ans (eaux usées, eaux claires). Quant au réseau d'électricité, c'est sur 33 ans.

**Monsieur Pierre-Yves Jeannin** (PVL) prend la parole.

Pour la partie auto-financée, y a-t-il déjà des réserves ?

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, répond qu'il y a des réserves via les taxes d'équipement.

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, complète.

Au bilan, dans les comptes, vous trouvez les préfinancements avec des montants. Actuellement, ces préfinancements sont soumis à la LFinEc qui exige un règlement pour pouvoir faire valoir ces fonds.

Il y a actuellement une révision en cours de la LFinEc qui devrait être acceptée au cours des prochains semestres, pour une mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Cela veut dire que ces postes de préfinancement seront supprimés. Ainsi, les communes qui ont aujourd'hui des fonds « bloqués », (comme par exemple les CHF 2'000'000.00 pour les Chapons), pourront décider si elles veulent les inclure dans la fortune ou les laisser, mais uniquement pour un amortissement d'une future construction.

J'ai reçu cette information la semaine dernière. Si nous souhaitons agir avant le délai du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Conseil communal devra obtenir l'aval du Conseil général.

**Monsieur Pierre Alain Heubi** (EAG) intervient par rapport aux investissements, qui doivent être réalisés d'entente avec les trois autres communes.

Y a-t-il des craintes à avoir ? Qu'en est-il ?

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, répond qu'une grande partie de ces investissements a déjà été annoncée.

Il y a des éléments qui s'ajoutent et il est clair qu'il faut être transparent et se coordonner avec les trois autres communes. Il faut avoir un accord de principe.

**Monsieur Thierry Müller (PLR)** prend la parole.

Je suis préoccupé quant aux 16'000 véhicules par jour qui traversent notre village. Durant la période de travaux, cela va créer de sérieux problèmes.

La circulation va être reportée d'un axe à l'autre durant les travaux, de la H10 à Fornachon-Tombet, puis plus tard inversement.

Que va-t-il alors se passer pour les personnes se déplaçant tous les jours pour leur travail ?

**Monsieur Dominique Joan** répond.

Durant les travaux, il y a effectivement la contrainte de maintenir le trafic traversant est-ouest. Des actions sont aussi menées pour inciter le trafic de transit à emprunter l'autoroute au niveau de la Brena. Du reste, des aménagements phono-absorbants ont été faits sur la RC 174, permettant un report de trafic sur cet axe.

Les Ponts et Chaussées nous ont rappelé qu'il y avait déjà eu des travaux en 2006 (renforcement de la chaussée) et qu'il y a des mesures rotationnelles pour introduire des sens uniques pour les véhicules légers et la circulation sur demande, bidirectionnelle, pour les bus.

Pour les aspects organisationnels, il faut favoriser les travaux durant la période estivale le plus possible et prévoir des mesures d'accélération de chantier avec des renforts d'équipes, des étapes de travaux bien déterminées, de manière à limiter au maximum les nuisances.

Tous ces éléments doivent être discutés avec les Ponts et Chaussées, à partir du moment où nous intervenons sur la H10, ainsi que sur l'axe Fornachon-Tombet.

**Monsieur Georges Jourdain (PLR)** intervient.

En 2006, j'avais été chargé de la déviation de la H10. C'est un travail à mener en coordination avec la Police cantonale, les Ponts et Chaussées, les services des tunnels, les pompiers. Avec ceci, nous avons pu dévier le trafic du centre du village en partie sur l'autoroute, et en partie en direction de La Chaux-de-Fonds et du Val-de-Ruz.

La grande problématique reste les tunnels. Dans les bouchons, il faut pouvoir évacuer le plus rapidement possible, en cas d'incendie.

**Monsieur Pierre-Yves Jeannin** (PVL) a une question concernant les infrastructures souterraines.

Sur l'axe Fornachon-ouest, des travaux ont été menés sur un tronçon l'année passée. Cela n'a pas été mentionné.

**Monsieur Willy Veillard**, Chef du Service technique, répond.

Il s'agissait d'un crédit d'urgence pour une conduite de gaz obsolète, datant des années 1900, laquelle n'avait jamais été remplacée. Nous avons remplacé les conduites d'eau et de gaz à cette occasion. Il est clair que nous n'allons pas toucher maintenant à ces conduites.

**Monsieur Philipp Niedermann**, Conseiller communal, précise.

Les conduites eau et gaz sont sur la partie nord de la chaussée. Les eaux claires et usées sont sur la partie sud.

**Monsieur Jean-Marie Lehmann** (EAG) prend à son tour la parole.

Sur le budget de CHF 13'000'000.00, après déduction des subventions sur cinq ans, quel va être l'impact sur les finances de la Commune ? Y aura-t-il des coupes budgétaires à prévoir dans certains domaines ?

**Monsieur Rolf Schneider**, Conseiller communal, répond.

La discussion se fait aujourd'hui aussi avec les trois autres communes. Nous ne pouvons pas décider seuls. Ce sera la future nouvelle commune qui aura une dette.

J'ai déjà donné l'information auprès des comités gestion et finances mais je ne connaissais pas encore le montant. Les trois autres communes doivent donner clairement leur accord à ce projet.

Nous avons maintenant une capacité d'auto-financement située entre 3,5 et 4 millions de francs. Notre fortune se monte à 9 millions de francs et nous avons aussi une réserve conjoncturelle qui est d'environ 4 millions de francs.

Il faudra ensuite clairement définir, sur ce montant de 13 millions de francs, après déductions, comment mettre en place un « break even » pour équilibrer les comptes.

Les travaux pourraient durer entre quatre et cinq ans. Il faudrait mettre en place un plan financier qui détermine un seuil de rentabilité.

Monsieur Philipp Niedermann, Conseiller communal, ajoute un point.

Si nous dépassons, par exemple, un endettement de CHF 9'000'000.00 et que nous comptons sur un amortissement sur 45 ans, cela reviendrait, par année, à CHF 200'000.00. Cela correspond à plus d'un point d'impôt. Néanmoins, c'est un impact, gérable, sur le budget opérationnel.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, précise encore que le but n'est pas non plus de couper dans les postes.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) prend la parole.

Quand on investit de grandes sommes, cela a ensuite souvent des incidences sur l'entretien de la structure. Ces frais d'entretien seront plutôt à la hausse ou à la baisse ?

Monsieur Willy Veillard, Chef du Service technique, répond.

Du moment où nous remplaçons les conduites, automatiquement les frais d'entretien vont descendre. Sur les conduites rénovées, durant les dix prochaines années, il n'y a pratiquement pas de frais d'entretien.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) demande ce qu'il en est pour les entretiens de surface.

Serge Nasilli répond.

Des espaces verts nécessitent un entretien bien sûr, mais nous avons cherché des essences et des configurations qui demandent un entretien minimum et le plus facile possible.

Monsieur Michele Barone (PLR) prend la parole.

Après avoir déduit la subvention des CHF 17'000'000.00, que représentent les réserves et que nous reste-t-il à financer ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Le but n'est pas de vider les caisses ! Mais bien sûr, il y aura sûrement une dette qui va alourdir les comptes. Nous allons aussi continuer à investir dans d'autres projets.

Monsieur Alex Valladares Yepez (EAG) demande quand sera établi le rapport concernant ces travaux.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal répond.

Pour tout ce qui est technique, tout est quasiment là. Maintenant nous devons transcrire ceci pour le Conseil général. Nous aimerais vous le soumettre le 13 décembre prochain.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) prend la parole concernant le PGEE.

Il était mentionné auparavant l'accord des trois autres communes. Mais une partie de ces travaux est bien obligatoire ?

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, répond.

Au début de la présentation, au moment de la planification, il y avait une slide (6) qui mentionnait quatre critères : le canton, les CFF, le PGEE, et la LHand. Si nous ne faisons rien, nous perdons toutes les subventions.

Monsieur Nicolas Cardot, collaborateur au Service technique, ajoute un point.

Pour le PA3, la subvention est de 40%. Cela veut dire que l'agglomération neuchâteloise a été considérée dans le Top 2 des meilleures agglomérations au potentiel de cofinancement par la Confédération.

Monsieur Rolf Schneider, Conseiller communal, reprend, suite à une question de Monsieur Jeannin qui souhaite savoir si c'est obligatoire.

Si on parle de développement urbain, c'est un moteur. Si une région ne veut pas se développer, c'est un mauvais signe donné à Berne.

Tout est aussi lié à un futur tunnel.

Nous allons aussi inviter tous les chefs de service du canton (transport, aménagement, etc.) et Monsieur Laurent Favre pour une même présentation.

Votre décision nous renforcera dans nos convictions.

Monsieur Pierre-Yves Jeannin (PVL) donne alors son avis sur cette présentation.

Elle est claire et concise. Nous nous rendons compte aussi que nous n'avons pas vraiment de marge de manœuvre.

Monsieur Thierry Müller (PLR) prend encore la parole.

Je crois que nous avons négligé nos infrastructures souterraines ces dernières années. Je suis alors heureux d'entendre ce soir que nous avons enfin un projet global, c'est une nécessité.

Le coût du financement m'effraie un peu par contre.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre question, intervient.

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une séance d'information, avec un échange dans les deux sens, Conseil communal - Conseil général. Le Conseil communal pourra ainsi être à même de nous présenter le meilleur projet possible pour la séance du 13 décembre prochain, et d'avoir ainsi les meilleures chances pour que celui-ci puisse être accepté.

Monsieur Jacques Oberli (PLR), à la demande du Conseil communal, prie les commissaires de la commission financière de rester quelques minutes à l'issue de la présente séance afin de trouver une prochaine date de réunion extraordinaire.

Monsieur Dominik Schneuwly, Président, sans autre prise de parole, annonce que l'ordre du jour de cette séance est épuisé.

Il m'a été encore demandé de vous rappeler qu'un Doodle était à votre disposition pour la prochaine fête de la Saint-Nicolas, qui aura lieu le vendredi 6 décembre.

De plus, une agape est maintenant offerte à tous à la sortie.

Enfin, je remercie les représentants des bureaux d'ingénieurs pour leur participation, malgré l'heure tardive.

Contre-appel : 28 présents

12 excusés

0 absent

La séance est levée à 21h10.

Le Président : La rédactrice :

D. Schneuwly

V. Niedermann

Annexe : Présentation du projet (Slides 0 à 41)